



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

17 OCT. 2013

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 8 octobre 2013

L'an deux mille treize, le huit octobre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 27 septembre 2013, s'est réuni à Recques-sur-Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Christian Vangrevelinghe (CCRA), M. José Bouffart (CCRAVH), M. Jean-Claude Hiraut (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), M. Joseph Cucheval (CC Lumbres).
M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Eric Baude (délégué suppléant CCRAVH)

Titulaires excusés non remplacés :

M. Olivier Majewicz (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), Mme Alette Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. José BOUFFART

09/13 : Décision Modificative au Budget n° 01/2013

M. le Président informe le Conseil que les frais d'ouverture, d'utilisation ou de non utilisation de la ligne de trésorerie doivent être portés au chapitre 66 : Charges Financières, compte 66111.

A défaut d'ouverture de crédits à ce compte, lors de l'élaboration du budget primitif, il convient d'effectuer le virement suivant pour pouvoir comptabiliser ces frais.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité la modification budgétaire n°1 du budget principal comme suit :

Crédits à ouvrir:	66	66III	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 000 €
Crédits à réduire:	65	6558	Autres contributions obligatoires	- 1 000 €

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Christian PETTE




Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE.






SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem
(Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 8 octobre 2013

L'an deux mille treize, le huit octobre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 27 septembre 2013, s'est réuni à Recques-sur-Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Christian Vangrevelinghe (CCRA), M. José Bouffart (CCRAVH), M. Jean-Claude Hiraut (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), M. Joseph Cuheval (CC Lumbres), M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Eric Baude (délégué suppléant CCRAVH)

Titulaires excusés non remplacés :

M. Olivier Majewicz (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), Mme Aliette Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. José BOUFFART

RECU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER

10/13 : Modification Statutaire : Article 5
Composition du Comité Syndical

17 OCT. 2013

M. le Président expose au conseil la nécessité de modifier les statuts du SYMVAHEM en ce qui concerne la composition du comité syndical (article 5), suite à la réforme territoriale qui engendre la dissolution de la CCRAVH au 1^{er} janvier 2014.

En effet, il précise que sur les 23 communes du SYMVAHEM, 8 faisant partie de la CCRAVH seront intégrées à deux EPCI :

- 5 communes (Audrehem, Bonningues les Ardres, Clerques, Journy, Rebergues) rejoignent la CC du Pays de Lumbres, déjà adhérente au syndicat,
- 3 communes (Nordausques, Zouafques, Tournehem sur la Hem) rejoignent la CASO.

Afin de rendre possible la tenue du conseil syndical début 2014, il est obligatoire de modifier dès à présent les règles de répartition des sièges entre membres. En effet, dans les statuts actuels, les 10 délégués se répartissent auprès des EPCI expressément nommés selon les deux critères suivants :

- croisement superficie/nombre d'habitants,
- nombre d'habitations sinistrées.

Ces statuts ainsi libellés excluent de fait la participation des délégués de la CASO au comité syndical. Aussi, convient-il de répartir le nombre de sièges en fonction du poids démographique.

Pour information, le tableau ci-dessous présente le nombre de communes concernées pour chaque EPCI et le nombre d'habitants associés.

EPCI	Nombre de communes	Nombres d'habitants
CCRA	5	5321
CCTP	6	3086
CCPL	9	3789
CASO	3	2710

... / ...

Suivant l'article L5211-20-1 du code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L.5711-1 du même code,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil syndical décide d'approuver la modification des statuts du SYMVAHEM concernant l'article 5 rédigé comme suit :

« La règle de répartition des sièges est fonction de la population municipale sans double compte de l'EPCI, uniquement pour la partie de son territoire sur laquelle les communes sont inscrites au contrat de rivière ».

Inférieur à 3000 habitants :	1 délégué
de 3000 à 4000 habitants :	2 délégués
de 4000 à 5000 habitants :	3 délégués
Supérieur à 5000 habitants :	5 délégués

Cette modification statutaire sera effective au 1^{er} janvier 2014.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Christian PETTE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE.





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

17 OCT. 2013

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 8 octobre 2013

L'an deux mille treize, le huit octobre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 27 septembre 2013, s'est réuni à Recques-sur-Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Christian Vangrevelinghe (CCRA), M. José Bouffart (CCRAVH), M. Jean-Claude Hiraut (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), M. Joseph Cuheval (CC Lumbres), M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Eric Baude (délégué suppléant CCRAVH)

Titulaires excusés non remplacés :

M. Olivier Majewicz (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), Mme Aliette Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. José BOUFFART

11/13 : PAPI D'INTENTION du Sage du Delta de l'Aa Participation du SYMVAHEM

M. le Président rappelle que par délibération en date du 6 novembre 2012, le Conseil a décidé de l'autoriser à déposer un dossier PAPI d'intention en commun et en partenariat avec le SMCO, chargé de la gestion du SAGE de l'Aa.

Ce dossier a reçu la labellisation au niveau national en mars 2013 conduisant au financement par l'Etat (en complément de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général) du programme.

Pour rappel, le montant global du programme est de 1 235 000 euros répartis sur 5 fiches actions :

- FICHE 1 - 200 000 euros - animation du PAPI : ingénierie (2 chefs de projet – soit un pour chaque territoire), communication (intégrant pour la Vallée de la Hem des repères de crues), la création de supports, la diffusion de « reflets sur la Hem », formation (en matière de cadastre numérisé notamment).
- FICHE 2 - 850 000 euros - élaboration du PAPI complet par un prestataire : diagnostic, stratégie et plans d'actions.
- FICHE 3 - 155 000 euros – ACB + études complémentaires : fiche spécifique au SYMVAHEM
- FICHE 4 - pas de coût car gestion interne - mise en place des PCS et DICRIM, appui aux communes
- FICHE 5 - 30 000 euros - prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Il est également rappelé que dans la note de présentation de la délibération du 6 novembre 2012, il était convenu et indiqué que le SYMVAHEM prenne en charge le financement des études le concernant.

Ainsi, après deux réunions de concertation à la Communauté d'Agglomération du Calaisis (le 7 mai 2013) et au Château de Cocove (le 18 juin), la part restant à la charge du SYMVAHEM a été fixé à 31000 euros sur 2 ans. Ce montant correspond à l'autofinancement des études dédiées exclusivement à la Vallée de la Hem (voir fiche d'action n°3, ci-dessus).

Le Conseil syndical décide à l'unanimité de valider le plan de financement du PAPI d'intention avec la participation du SYMVAHEM à hauteur de 31000 euros.

Les crédits correspondants seront prévus au budget 2014 et 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Christian PETTE

Pour Copie Conforme,
Le Président, Christian PETTE.





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

17 OCT. 2013

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 8 octobre 2013

L'an deux mille treize, le huit octobre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 27 septembre 2013, s'est réuni à Recques-sur-Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Christian Vangrevelinghe (CCRA), M. José Bouffart (CCRAVH), M. Jean-Claude Hiraut (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), M. Joseph Cuheval (CC Lumbres), M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Eric Baude (délégué suppléant CCRAVH)

Titulaires excusés non remplacés :

M. Olivier Majewicz (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), Mme Aliette Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. José BOUFFART

12/13 : Aménagement des barrages des Moulins de Recques-sur-Hem et de Polincove : Procédure de DIG et Loi sur l'Eau

M. le Président informe le Conseil que le cabinet Cariçaie, retenu pour définir et réaliser le projet de conception des aménagements à l'endroit des barrages des deux moulins de Recques sur Hem et Polincove, a terminé la première partie de sa mission.

Le SYMVAHEM dispose donc d'une étude projet lui permettant de connaître les détails techniques, financiers et le calendrier de cette double opération.

M. Pette rappelle que la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (dont la Hem) est un axe prioritaire d'intervention pour l'Agence de l'Eau.

Toutefois, malgré son intervention financière à hauteur de 80% sur ce dossier, le SYMVAHEM n'a pas les moyens, sur la base de ses cotisations annuelles, de financer les travaux.

C'est pourquoi, le SYMVAHEM souhaite procéder par étape.

Les dossiers réglementaires (loi sur l'eau et DIG) ayant été rédigés par le prestataire Cariçaie, il y a lieu de les déposer au service instructeur, la DDTM. Il en va de même pour les demandes de subvention concernant la phase d'enquête publique.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président, pour cette double opération, à :

- procéder au dépôt des dossiers de déclaration d'intérêt général et loi sur l'eau.
- solliciter toute subvention pour la constitution du dossier d'enquête publique.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Christian PETTE

Pour Copie Conforme,
Le Président, Christian PETTE.





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem
(Recques-sur-Hem)

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

17 OCT. 2013

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 8 octobre 2013

L'an deux mille treize, le huit octobre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 27 septembre 2013, s'est réuni à Recques-sur-Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Christian Vangrevelinghe (CCRA), M. José Bouffart (CCRAVH), M. Jean-Claude Hiraut (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), M. Joseph Cucheval (CC Lumbres), M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Eric Baude (délégué suppléant CCRAVH)

Titulaires excusés non remplacés :

M. Olivier Majewicz (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), Mme Aliette Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. José BOUFFART

**13/13 : Aménagement du barrage du Moulin de Polincove :
Demande d'indemnisation du propriétaire**

Concernant l'aménagement du barrage du moulin de Polincove, M. le Président indique que les travaux envisagés doivent se faire hors période d'activité commerciale liée à la gestion de l'étang par M. Boidin. Toutefois, celui-ci étant inquiet d'un retard éventuel dans les travaux, demande au SYMVAHEM d'inscrire dans une convention le paiement d'une indemnisation pour perte d'activité le cas échéant.

Pour information, le 27 mai 2013, M. Boidin a fait part d'une demande d'indemnité.

Après contact pris avec des collectivités, il s'avère que cette pratique n'est pas utilisée car le SYMVAHEM ne peut être tenu responsable d'un retard dans le chantier quel que soit la raison (défaut d'organisation de l'entreprise, conditions météo défavorables, ...)

De plus, M. Pette précise que le SYMVAHEM est déjà intervenu à plusieurs reprises auprès des services de l'Etat, dans le sens de M. Boidin, afin de retarder la réalisation de travaux qui s'imposaient à lui.

Enfin, le SYMVAHEM, en décidant de porter la maîtrise d'ouvrage de ce type de travaux, permet à Monsieur Boidin de s'affranchir de cette obligation tout en prenant en charge la quote-part hors subvention de 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande d'indemnisation de M. Boidin dans le cadre des travaux envisagés sur le barrage du moulin de Polincove.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Christian PETTE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président, Christian PETTE.*





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

17 OCT. 2013

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 8 octobre 2013

L'an deux mille treize, le huit octobre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 27 septembre 2013, s'est réuni à Recques-sur-Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Christian Vangrevelinghe (CCRA), M. José Bouffart (CCRAVH), M. Jean-Claude Hiraut (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), M. Joseph Cucheval (CC Lumbres), M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Eric Baude (délégué suppléant CCRAVH)

Titulaires excusés non remplacés :

M. Olivier Majewicz (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), Mme Aliette Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. José BOUFFART

14/13 : Marché d'études de conception d'aménagements des barrages des moulins de Zouafques, Tournehem-sur-la-Hem, Clerques

M. le Président informe le Conseil que le SYMVAHEM souhaite procéder à l'étude de conception d'aménagements à l'endroit de trois nouveaux barrages à Zouafques, Tournehem sur la Hem et Clerques.

Il précise que contrairement à l'étude lancée pour les deux moulins de Recques sur Hem et de Polincove, l'étude envisagée est scindée en deux phases :

- une phase en tranche ferme permettant de définir le projet et de réaliser les dossiers réglementaires.
- une phase en tranche conditionnelle visant à assister le SYMVAHEM dans la passation des contrats de travaux et des opérations jusqu'à leur exécution.

Après consultation, et analyse des deux offres reçues, il s'avère que le cabinet Aquatec, a proposé la meilleure offre pour un montant de 28 500 euros HT (en tranche ferme) et 16800 euros HT (en tranche conditionnelle).

L'Agence de l'Eau finance cette opération à hauteur de 80%.

Le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- signer le marché avec le cabinet Aquatec présentant la meilleure offre économiquement (uniquement pour la tranche ferme).
- signer tout document relatif aux demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Christian PETTE

*Pour Copie Conforme,
Le Président, Christian PETTE.*





SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem
(Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 8 octobre 2013

L'an deux mille treize, le huit octobre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 27 septembre 2013, s'est réuni à Recques-sur-Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Christian Vangrevelynghé (CCRA), M. José Bouffart (CCRAVH), M. Jean-Claude Hiraut (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), M. Joseph Cucheval (CC Lumbres), M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Eric Baude (délégué suppléant CCRAVH)

Titulaires excusés non remplacés :

M. Olivier Majewicz (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), Mme Alette Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. José BOUFFART

**15/13 : Plan de Gestion de la Hem :
Procédure de DIG et Loi sur l'Eau**

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
17 OCT. 2013

M. le Président informe le Conseil que le plan de gestion de la Hem a été présenté dans ses grandes lignes aux riverains concernés lors de réunions publiques programmées le 3 avril 2013 à Recques sur Hem et le 9 avril 2013 à Licques.

A l'issue de ces réunions, des contacts ont été pris avec les riverains intéressés et souhaitant dans un premier temps être informés plus précisément sur les aménagements les concernant.

Après rencontre des personnes intéressées et éventuellement, visite sur place, une phase de conventionnement est prévue en 2014-2015. Au préalable, afin de ne pas freiner le déroulement du projet, il y a lieu de déposer un dossier de DIG et un dossier loi sur l'eau dont l'instruction peut prendre jusqu'à 18 mois et de faire une demande de subventions pour la phase d'enquête publique.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- procéder au dépôt des dossiers de déclaration d'intérêt général et loi sur l'eau relatif au plan de gestion de la Hem,
- solliciter toute subvention pour la constitution du dossier d'enquête publique.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Christian PETTE

Pour Copie Conforme,
Le Président, Christian PETTE.





SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem
(Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 8 octobre 2013

L'an deux mille treize, le huit octobre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 27 septembre 2013, s'est réuni à Recques-sur-Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Christian Vangrevelynghé (CCRA), M. José Bouffart (CCRAVH), M. Jean-Claude Hiraut (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), M. Joseph Cucheval (CC Lumbres), M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Eric Baude (délégué suppléant CCRAVH)

Titulaires excusés non remplacés :

M. Olivier Majewicz (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), Mme Alette Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. José BOUFFART

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

16/13 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

17 OCT. 2013

M. le Président rappelle que par délibération en date du 18 mars 2013, le SYMVAHEM a été autorisé à ouvrir une ligne de trésorerie pour une durée de 6 mois du 1^{er} avril au 30 septembre 2013, dans l'attente du versement de subventions de l'Agence de l'Eau et des participations des EPCI.

Il précise ensuite que le montant de la trésorerie permet de régler les factures du marché de travaux concernant l'opération d'hydraulique douce.

Toutefois, le syndicat va rencontrer début 2014 un problème de manque de fond de roulement.

Il ajoute également que la montée en puissance des actions suivies par le SYMVAHEM va forcément nécessiter de réajuster le montant des participations des EPCI en 2014.

A l'unanimité, le Conseil syndical décide donc de :

- valider le principe d'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 60 000 € à compter du 1^{er} décembre 2013 pour une durée d'un an,
- autoriser le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne Nord France Europe qui a présenté la meilleure offre,
- d'autoriser le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Christian PETTE

Pour Copie Conforme,
Le Président, Christian PETTE.





SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem
(Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 8 octobre 2013

L'an deux mille treize, le huit octobre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 27 septembre 2013, s'est réuni à Recques-sur-Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Christian Vangrevelynghé (CCRA), M. José Bouffart (CCRAVH), M. Jean-Claude Hiraut (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), M. Joseph Cucheval (CC Lumbres). M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL), M. Eric Baude (délégué suppléant CCRAVH)

Titulaires excusés non remplacés :

M. Olivier Majewicz (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), Mme Alette Polaert (CCTP), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. José BOUFFART

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

**17/13 : Travaux Hydraulique Douce :
Demande de subventions**

17 OCT. 2013

M. le Président indique au Conseil que l'Agence de l'Eau et le Conseil Général demandent au SYMVAHEM de délibérer sur les demandes de subventions relatives à la réalisation des travaux d'hydraulique douce.

Le conseil syndical, à l'unanimité, décide donc de valider le plan de financement définitif de cette opération présenté ci-dessous.

Coût et Plan de financement
Lutte contre le ruissellement des eaux et l'érosion des sols

	Coût (HT)
Travaux	53 775 €

Participation prévisionnelle des partenaires financiers (en euros HT) :

	%	Total
Conseil Général	30	16 132 €
Agence de l'Eau Artois-Picardie	50	26 199 €
Symvahem	20	11 444 €

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Christian PETTE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Christian PETTE.

